

Acte mis en ligne le :	28/03/23
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	11

L'an 2023, le mardi 21 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Autonomie Les Pervenches, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

Présents : BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, CROS Robert, DECLETTE Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole, MICHA-FRACHON Valérie, THOMAS Alexandra.

Absents : ANGONIN Daniel, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, RIGARD Josiane.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 (PJ)

Classification contrôle de légalité : 7.1.1.2

Pour rappel, la Loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les CCAS des communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les CIAS des EPCI comptant une commune de même strate démographique, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.



La loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions législatives sont reprises dans l'article L2312-1 du CGCT, qui stipule clairement qu'elles s'appliquent aux établissements publics administratifs (tels que les CCAS et CIAS).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le rapport d'orientation budgétaire 2023 débattu en séance du conseil d'administration du 21 mars 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Damien HORVATH 	René PORRETTA 	- PJ_23006_DEBAT_D_ORIENTATION_BUDGETAIRE_2023